

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2015**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le mercredi 15 avril 2015 à 20 h 45 les membres du Conseil Municipal de la commune de Rocquencourt se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 avril 2015.

Nombre de membres du Conseil Municipal :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 23

Présents : Mesdames Bobet - Rivière - Domenech - Vincent - Hevier-Theret - Bistagne - Lagadec - Vocanson

Messieurs Peumery - Noyer - Barret - Huguet - Bouguin - Lehoux - Bobet - Espinasse - Bouysset

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandat		Mandataire		Date de la procuration
Monsieur Chamoin	à	Madame Bistagne	le	2 mars 2015
Madame Augustyniak	à	Monsieur Barret	le	31 mars 2015
Monsieur Chesnot	à	Monsieur Peumery	le	9 avril 2015
Madame Gonot	à	Madame Vocanson	le	11 avril 2015
Madame Chevalier	à	Monsieur Noyer	le	13 avril 2015
Monsieur Lafaurie	à	Madame Rivière	le	15 avril 2015

Séance du 15 avril 2015 - la convocation a été affichée le 10 avril 2015

Le quinze avril deux mil quinze - à vingt heures quarante-cinq minutes

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bouysset pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion du Receveur Municipal du service assainissement - exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2343-1,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le projet est adopté à l'unanimité,

3. Service assainissement - compte administratif 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Madame Francine Bobet, Adjointe déléguée aux Finances, à l'unanimité, est élue président de séance.

Madame Francine Bobet présente le compte administratif 2014 du service de l'assainissement,

Elle commente le détail des dépenses et des recettes d'exploitation chapitre par chapitre, précise pour chacun le montant des prévisions, celui des réalisations.

Les dépenses et recettes d'investissement sont ensuite détaillées, les prévisions et réalisations sont soulignées pour chaque article.

Le Maire quitte la séance,

Délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Jean-François Peumery, Maire, et après avoir obtenu toutes les précisions concernant le budget,

Après en avoir délibéré,

1 – **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2014 lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants
	011	Charges à caractère général	2 102.47
61		Services extérieurs	
62		Autre services extérieurs	
	65	Charges de gestion courante	0.00
	042	Opérations d'ordre entre sections	24 269.55
		TOTAL	26 372.02
		RECETTES	
	70	Vente de produits, prestations de services	48 855.66
	77	Produits exceptionnels	338.75
	777	Quote-part subventions invt.	740.16
		TOTAL	49 934.57
		RESULTAT	23 562.55
	002	Excédents antérieurs reportés	40 139.78
		RESULTAT DE CLOTURE	63 702.33

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Montants
20	Frais d'étude	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 550.00
139	Subv. inv. transférées au cpte de résultat	740.16
	TOTAL	2 290.16
Chapitres	RECETTES	
13	Subventions d'investissement	17 194.00
16	Emprunts	3 971.00
040	<i>Amortissements</i>	24 269.55
	TOTAL	45 434.55
	RESULTAT	43 144.39
001	Excédents antérieurs reportés	189 352.34
	RESULTAT DE CLOTURE	232 496.73

2 - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3 - **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2014.

Le projet est adopté à la majorité, 1 abstention,

4. Service assainissement - affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'avis de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Ayant entendu l'exposé de Madame Francine Bobet, Adjointe déléguée au finances,

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, déclaré exact par le chef de division de la Trésorerie Paierie Générale, confirmant que nos écritures sont conformes à celles de ses livres et que l'excédent dégagé avant affectation, s'élève à :

□ En exploitation

Le résultat de l'exercice 2014	+	23 562.55 €
Les excédents antérieurs	+	40 139.78 €
Résultat de clôture 2014	+	63 702.33 €

□ En investissement

Le résultat de l'exercice 2014	+	43 144.39 €
Les excédents antérieurs	+	189 352.34 €
Résultat de clôture reporté 2014	+	232 496.73 €
Restes à réaliser en dépenses	+	4 200.00 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement et de reporter en section d'exploitation la totalité du résultat de clôture soit 63 702.33 €.

PRECISE que le résultat de clôture sera inscrit à l'article 002 du budget 2015 du service de l'assainissement.

Le projet est adopté à l'unanimité,

5. Service assainissement - budget 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Madame Francine Bobet, Adjointe déléguée aux finances ayant exposé au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Gestion » lors de sa séance du 2 avril 2015,

Sur proposition de Madame Francine Bobet,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget comme ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants
	011	Charges à caractère général		20 000
61		Services extérieurs	20 000.00	
	65	Charges de gestion courante	2 000.00	2 000.00
	68	Dotations amortissements		24 270.00
		TOTAL		46 270.00
		RECETTES		
	70	Vente de produits de prestation de service		52 500.00
	77	Subventions exceptionnelles		338.75
	777	Quote-part subventions invt.		1 085.00
	002	Excédents antérieurs reportés		63 702.23
		TOTAL		117 626.08

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants
	16	Remboursement emprunt AESN		1 550.00
	20	Frais d'études + RAR 2014		54 200.00
	21	Immobilisations corporelles		14 200.00
	23	Immobilisations en cours		185 217.73
	139	Subv. inv. transférées au cpte de résultat		1 085.00
		TOTAL		256 766.73
	Chapitres	RECETTES		
	13	Subventions		
	16	Emprunts AESN		
	28	Amortissements		24 270.00
	001	Excédents antérieurs reportés		232 496.73
		TOTAL		256 766.73

Le projet est adopté à l'unanimité,

6. Compte de gestion du Receveur Municipal - Commune - exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2343-1,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le projet est adopté à l'unanimité,

7. Commune - compte administratif 2014

Vu l'avis de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Madame Francine Bobet Adjointe déléguée au Finances, à l'unanimité, est élue président de séance.

Madame Bobet présente le compte administratif 2014,

Elle commente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement chapitre par chapitre, précise pour chacun le montant des prévisions, celui des réalisations.

Les dépenses et recettes d'investissement sont ensuite détaillées, les prévisions et réalisations sont soulignées pour chaque article.

Le Maire quitte la séance,

Délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Jean-François Peumery, Maire, et après avoir obtenu toutes les précisions concernant le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention,

1 - LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2014 lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants
	011	Charges à caractère général		973 623.07
60		Achats et variations des stocks	509 956.66	
61		Services extérieurs	313 363.91	
62		Autre services extérieurs	145 095.51	
63		Autres impôts et taxes assimilés	5207.00	
	012	Charges de personnels et frais assimilés		2 227 975.90
62		Personnels extérieurs	7 823.84	
63		Impôts, taxes et versements	52 592.14	
64		Frais de personnel	2 175 383.76	
	014	Atténuations de produits		210 392.56
	65	Autres charges de gestion courante		280 133.58
	66	Charges financières		4715.39
	67	Charges exceptionnelles		117 712.00
	042	Opérations d'ordre entre sections dont 6811		1 329 007.95
		TOTAL		5 143 560.45
		RECETTES		
	013	Atténuations de charges		49 589.94
	70	Vente de produits de prestation de service		474 863.48
	73	Impôts et taxes		2 405 277.77
	74	Dotations et participations		700 071.62
	75	Autres produits de gestion courante		53 801.40
	76	Produits financiers		0
	77	Produits exceptionnels		940 252.81
	042	Opérations d'ordre entre sections		185 000
		TOTAL		4 808 857.02
		RESULTAT		-334 703.43
	002	Excédents antérieurs reportés		1 633 933.92
		RESULTAT DE CLOTURE		1 299 230.49

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	Montants
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	19 206.60
	Total dépenses financières	19 206.60
20	Immobilisations incorporelles	11 989.40
204	Subventions d'équipement versées	130 000.00
21	Immobilisations corporelles	408 903.45
23	Immobilisations en cours	22 348.80
	Total dépenses d'équipement	573 241.65
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	185 000.00
041	Opérations patrimoniales 2135 et 215320	
	TOTAL	777 448.25
Chapitres	RECETTES	
10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TCA)	75 541.79
27	Autres immobilisations financières	0.00
	Total recettes financières	75 541.79
13	Subventions d'investissement reçues	75 113.00
	Total recettes d'équipement	75 113.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 329 007.95
041	Opérations patrimoniales 2031	
	Total recettes d'ordre (dont amort.)	1 329 007.95
	TOTAL	1 479 662.74
	RESULTAT	702 214.49
001	Excédents antérieurs reportés	1 555 704.34
	RESULTAT DE CLOTURE	2 257 918.83

2 - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3 - **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2014.

Le projet est adopté à la majorité, 1 abstention,

8. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Exercice 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1

Vu la délibération n° 2007/02.002 du 19 février 2007 approuvant la convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programme d'habitat entre la commune de Rocquencourt et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

Vu la délibération 2007/08.033 du 27 août 2007 modifiant le contenu de la convention de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programme d'habitat entre la commune de Rocquencourt et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

Vu la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain signée entre l'E.P.F.Y. et la commune en date du 30 avril 2010,

Vu la délibération n°2011-40 du 20 octobre 2011 de l'E.P.F.Y. approuvant l'avenant n°1 à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain du 30 avril 2010,

Vu la délibération n° 2011/12.059 en date du 19 décembre 2011 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain,

Vu la délibération n° 2013/04.22 en date du 8 avril 2013 approuvant l'avenant n°2 à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain,

Vu la délibération n° 2013/12.53 en date du 16 décembre 2013 approuvant l'avenant n°3 à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain,

Vu la délibération 2013/06/34 incorporant le bien sans maître parcelle AB47 dans le domaine privé de la commune,

Vu la délibération 2014/06.35 du 30 juin 2014 relative à l'acquisition de l'ancienne bretelle d'accès B1 de la RD 307 Vers la rue de la Sabretache,

Vu la délibération 2014/06.37 relative à la cession des parcelles AB 81,82 et 83 au profit d'Yvelines Aménagement,

Vu la délibération 2014/06/38 relative à la cession de la majeure partie de l'ancienne bretelle d'accès B1 de la RD 307 au profit d'Yvelines Aménagement,

Vu la délibération 2014/06.39 relative à la cession de diverses parcelles communales au profit d'Yvelines Aménagement,

Considérant que la commune a procédé à l'acquisition de l'ancienne bretelle d'accès B1 de la RD 307 pour une superficie de 1 758 m² cadastrée AB 85 et AB 86, propriété du Département pour un montant de 205 000 € par acte authentique en date du 23 septembre 2014.

Considérant que la commune a incorporé un bien sans maître dans son patrimoine privé, sis Chemin du Lavoir, parcelle cadastrée AB 45 d'une superficie de 427 m² par acte authentique en date du 23 septembre 2014.

Considérant que la commune a cédé à la SEM Yvelines Aménagement un ensemble de parcelles pour un montant de 4 698 014 €, par acte authentique en date du 25 septembre 2014. L'acte prévoyant un règlement du prix en 5 versements semestriels, dont seul le premier versement intervenu en octobre 2014 figure au compte administratif 2014,

Considérant, que l'Etablissement Public Foncier des Yvelines a transmis le tableau rendant compte du stock foncier qu'il détient pour la commune précisant que ce stock foncier a été modifié en 2014 suite à l'acquisition par Yvelines Aménagement d'une partie des parcelles détenues par l'EPFY pour un montant de 4 069 311,19 €. Le solde des terrains détenus par l'EPFY au 31 décembre 2014 s'élève à 3 363 458,81 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Noyer, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2014 tel qu'il figure en annexe 1 de la présente délibération.

APPROUVE l'état du foncier bâti et non bâti détenu par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, modifié en 2014, tel qu'il figure en annexe 2 de la présente délibération.

Le projet est adopté à l'unanimité,

9. Commune - affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'avis de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Ayant entendu l'exposé de Madame Francine Bobet, Adjointe déléguée au finances,

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, déclaré exact par le chef de division de la Trésorerie Paierie Générale confirmant que nos écritures sont conformes à celles de ses livres et que l'excédent dégagé avant affectation, s'élève à :

□ En fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2014	- 334 703.43 €
Les excédents antérieurs	+ 1 633 933.92 €
Résultat de clôture 2014	+ 1 299 230.49 €

□ En investissement

Le résultat de l'exercice 2014	+ 702 214.49 €
Les excédents antérieurs	+ 1 555 704.34 €
Résultat de clôture 2014	+ 2 257 918.83 €
Restes à réaliser en dépenses	+ 105 342.09 €
Restes à réaliser en recettes	+ 87 596 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement la totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 1 299 230.49 €.

PRECISE que le résultat de clôture de la section de fonctionnement sera inscrit à l'article 002 du budget 2015 de la commune.

Le projet est adopté à l'unanimité,

10. Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal,

Vu la commission « Finances-Gestion » du 2 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les taux des taxes communales pour l'année 2015 :

	<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	<u>Produits</u>
Taxe d'habitation	13 703 000 €	6,50 %	890 695 €
Taxe sur le foncier bâti	9 192 000 €	8,05 %	739 956 €
Taxe sur le foncier non bâti	8 000 €	71,78 %	5 742 €
	TOTAL		1 636 393 €

Le projet est adopté à l'unanimité,

11. Demandes de subventions 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2015 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2015
Amicale du Personnel	5 000,00
A.C.L.E.R.	3 000,00
Bibliothèque pour Tous	1 100,00
Club de la Sabretache	1 400,00
FNACA	100,00
Jumelage (+ organisation fête de la Saint-Nicolas)	5 000,00
Mouvement Européen	150,00
Légion d'honneur	100,00
Les Amis du Vieux Rocquencourt	2 000,00
Union des Anciens Combattants	200,00
Union Sportive Municipale de Rocquencourt	18 000,00
Souvenir Français	200,00
Assoc. des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes	100,00
AFR 12 500 € (attribuée au CM du 2/03/2015)	12 500,00
1er sous-total	48 850,00
C.C.A.S	15 000,00
Provision	350,00
2ème sous-total	15 350,00
TOTAL GENERAL	64 200,00

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2015,

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association correspondante,

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92.125 du 6 février 1992.

Le projet est adopté à l'unanimité,

12. Tableau des effectifs 2015

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération 2013/04.17 du 28 avril 2014 approuvant le tableau des effectifs,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE comme suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter de ce jour :

ETAT DU PERSONNEL 2015

GRADE	CATEGORIE	BUDGET	POURVU
ADMINISTRATION			
Directeur Général des Services	A	1	1
Attaché Principal	A	1	1
Rédacteur	B	1	0
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	2	2
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	1	0
Adjoint administratif T. de 1ère classe	C	3	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	3	2
POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-Chef Principal	C	1	1
Gardien	C	1	1
ASVP	C	1	1
MULTI-ACCUEIL			
Puéricultrice - Cadre de Santé	A	1	0
Educatrice de jeunes enfants	B	1	1
Infirmière classe normale	B	1	1
Auxiliaire de puériculture principale de 2è cl.	C	1	1
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	7	5
Auxiliaire de soins de 1ère classe	C	1	1
Agent social de 2ème classe	C	2	1
ENTRETIEN			
A.T.S.E.M - de 1ère classe	C	5	5
SPORT			
Opérateur APS principal	C	1	1
Educateur APS	C	1	1
TECHNIQUES			
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Adjoint technique principal T. 1ère classe	C	1	1
Adjoint technique principal T. 2ème classe	C	2	1
Adjoint technique T. 1ère classe	C	3	2
Adjoint technique T. 2ème classe	C	16	15
ANIMATION			
Adjoint d'animation de 2è classe	C	6	6
EMPLOI Avenir			
Adjoint technique T. 2ème classe	C	1	1
TOTAL		66	55

Le projet est adopté à l'unanimité,

13. Commune - budget 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Madame Francine Bobet ayant exposé au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Sur proposition de Madame Francine Bobet, Adjointe déléguée au finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ss/chapitres	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants
	011	Charges à caractère général		929 700.00
60		Achats et variations des stocks	502 500.00	
61		Services extérieurs	294 200.00	
62		Autres services extérieurs	127 700.00	
633/635/636		Autres impôts et taxes assimilés	5300.00	
	012	Charges de personnel		2 264 900.00
63		Impôts, taxes et versements	54 000.00	
64		Frais de personnel	2 210 900.00	
	65	Autres charges de gestion courante		283 130.00
	66	Charges financières		3 860.00
	67	Charges exceptionnelles		1 500.00
	042	Opérations d'ordre entre sections dont 6811		362 500.00
	014	Atténuation de produits		166 000.00
	022	Dépenses imprévues		50 000.00
		TOTAL		4 061 590.00
		RECETTES		
	70	Produits de gestion courante		461 000.00
	73	Impôts et taxes		2 478 005.00
	74	Dotations participations subventions		591 304.00
	75	Autres produits de gestion courante		53 000.00
	76	Produits Financiers		
	042	Opérations d'ordre entre sections		185 000.00
	013	Atténuations de charges		42 000.00
	002	Résultat reporté		1 299 230.49
		TOTAL		5 109 539.49

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitres	DEPENSES	Montants	Montants
	040	Opérations d'ordre entre sections		185 000.00
	16	Emprunts et dettes assimilées		20 030.00
	20	Immobilisations incorporelles + RAR 2014		347 036.50
	204	Subventions d'équipement versées.		500 000.00
	21	Immobilisations corporelles + RAR 2014		1 353 845.59
	23	Immobilisations en cours		3 446 737.74
	27	Autres immobilisations financières		1 879 206,00
		TOTAL		7 731 855.83
	Chapitres	RECETTES		
	10	Dotation, fonds divers et réserves		134 630.00
	13	Subventions d'investissement + RAR 2014		1 218 396.00
	16	Emprunts et autres dettes assimilées		0
	040	Opérations d'ordre entre sections dont 6811		362 500.00
	024	Produits des cessions d'immobilisations		3 758 411.00
	001	Excédents antérieurs reportés		2 257 918.83
		TOTAL		7 731 855.83

Le projet est adopté à l'unanimité,

14. Temps d'Activités Périscolaire (TAP) : Tarification - année scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de mettre en place une tarification des Temps d'Activités Périscolaire pour l'année scolaire 2015-2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland Huguet, Adjoint Délégué aux affaires scolaires,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Gestion » du 2 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) pour l'année scolaire 2015-2016 sur la base d'une somme annuelle de 75 € par an et par enfant, correspondant à un montant forfaitaire de 1 € par activité.

DIT que le règlement sera payable à la fin de chaque période soit 15 € (une année scolaire comprenant 5 périodes).

PRECISE que seuls les jours d'absence pour raison médicale, et sur présentation de l'original du certificat médical remis en mairie sous 48 heures ou déménagement en cours d'année, ne seront pas pris en compte pour la facturation.

Le projet est adopté à l'unanimité,

15. CAVGP - Modification des Statuts

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211.17,

Vu la délibération de La communauté d'agglomération Versailles Grand Parc N° 2015-02-01 relative à la modification ses statuts de la CAVGP,

Considérant que la modification de ces statuts porte sur :

- L'adhésion des communes de Bougival, La Celle saint Cloud et le Chesnay à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014,

- L'extension de compétences en matière d'habitat relatives à l'octroi de garanties aux bailleurs sociaux pour la construction de logements PLUS et PLAI afin de faciliter l'action de la communauté,
- Le changement de siège de la communauté désormais fixé au 6 avenue de Paris à Versailles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Peumery, Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc adoptée le 10 février 2015 par le conseil communautaire.

Le projet est adopté à l'unanimité,

16. Jury d'assises 2016

A partir des listes électorales, il est procédé au tirage au sort de six électeurs qui seront inscrits sur la liste préparatoire du jury d'Assises 2016.

17. Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Le Maire,
J-F. PEUMERY